



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département : AISNE

COMMUNE de FOLEMBRAY

COMPTE-RENDU
de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
du 24 mai 2018

ORDRE DU JOUR

- 1) **Administration Générale** : Election Secrétaire de séance,
- 2) **Administration Générale** : Approbation du compte rendu du 16 avril 2018,
- 3) **Voirie** : Dénomination Place publique,
- 4) **Voirie** : Numérotation – rue du Colonel Fabien
- 5) **Voirie** : Rétrocession Impasses rue des Maisons Rouges
- 6) **Finances** : Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles,
- 7) **Finances** : Demande de subvention FSL
- 8) **Personnel** : Demande aménagement du temps de travail.
- 9) **Personnel** : Création de poste
- 10) **Patrimoine** : Choix d'un huissier pour loyers impayés.
- 11) **Questions diverses.**

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – TOURNEMOLLE Éric – LIZEUX Ludovic
MMES ALEXANDRE Monique – HARDY Nicole – LEVANDOWSKI Martine –
OSTER Aurore – PETIT Franciane.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BONNETIER Paulette par M. TOURNEMOLLE Eric
M. THOMAS Henri par M. FORET Pascal
Mme GAUDET Stéphanie par Mme OSTER Aurore
M. MAILLARD Cédric par Mme HARDY Nicole

ETAIENT ABSENTS :

MM. MEY James – CORDIER Denis

XXXXXXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 18 heures 35.

Monsieur le Maire propose d'ajouter quelques points à l'ordre du jour :

- ↳ demande de subvention au titre de la DSIL pour les travaux de remplacement de fenêtres à l'école Nelly Fortez
- ↳ demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de remplacement de fenêtres à l'école Nelly Fortez
- ↳ Compteur Linky

A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

Affaire 1 - Administration Générale : Election du secrétaire de séance.

Madame Monique ALEXANDRE est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Affaire 2 : Administration Générale : Approbation du PV du 16 avril 2018

Les membres du Conseil Municipal, approuvent et signent le procès-verbal du 16 avril 2018.

Affaire 3 : Voirie : Dénomination Place Publique

Les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 à Folembray ont étudié le parcours de Madame Simone VEIL née JACOB. « Interpellés par son engagement pour la paix, sa grande humanité » et sa volonté de ne pas laisser se reproduire les horreurs du passé, les écoliers ont adressé un courrier à la mairie le 29 mars 2018 pour soumettre l'idée de baptiser un lieu public du village à son nom.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent la proposition de dénomination de la place située à côté de l'école Gustave Masset, la « Place Simone VEIL ». Ils fixent la date du 1^{er} juillet 2018, jour de son entrée au Panthéon, pour en faire l'inauguration.

Affaire 4 : Voirie : Numérotation – Rue du Colonel Fabien

Vu le nombre de terrains à bâtir en vente dans la rue du colonel Fabien, il est proposé de changer la numérotation de cette rue, en commençant par le numéro 1 jusqu'au numéro 31.

La maison portant le numéro 11 se verrait attribuée le numéro 29.

De même le numéro 13 serait remplacé par le numéro 31.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de changer la numérotation dans la rue du Colonel Fabien du numéro 1 au numéro 31.

Affaire 5 : Voirie : Rétrocession Impasses rue des Maisons Rouges

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- ↳ rétrocéder, à titre gratuit La parcelle n°B1507, au bénéfice de l'indivision composée de Mme DUCHESNE Catherine propriétaire de l'immeuble 922 et M. LEBRUN Sébastien / Mme RIFFLARD Betty propriétaires de l'immeuble 921,
- ↳ rétrocéder, à titre gratuit la parcelle B1506 au bénéfice de l'indivision composée de Mme SAVOYE Christine propriétaire de l'immeuble 917 et M. VANET Didier / Mme VITON Sandrine propriétaires de l'immeuble 313,
- ↳ de conserver une servitude de passage sur les parcelles cadastrées B1507 et B1506, au bénéfice de la collectivité territoriale en charge de l'eau et de l'assainissement ou de son délégataire de service public.
- ↳ d'autoriser Monsieur le Maire, à régler l'intégralité des frais liés à cette affaire à Maître François DELORME, notaire à Blérancourt qui rédigera l'acte.

Affaire 6 : Finances : Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles

Après avoir pris connaissance des dépenses concernant les frais de fonctionnement des écoles, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :

- ↳ de fixer le coût pour la scolarisation d'un enfant qui n'est pas domicilié à Folembay, de la manière suivante :
 - Pour les classes maternelles : 1 070 euros/an
 - Pour les classes élémentaires : 620 euros /an
- ↳ d'autoriser, Monsieur le Maire, à accomplir toutes les formalités subséquentes (signature conventions, établissement de titre de recettes ...)

Affaire 7 : Finances : Charges de fonctionnement des écoles - convention

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'appliquer, en cas d'accord de participation, un abattement de 50 % sur la contribution due par les communes ayant un enfant fréquentant l'école de Folembay et inversement. Monsieur le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités subséquentes.

Affaire 8 : Finances : Demande de subvention FSL

Le FSL permet aux personnes ayant des difficultés particulières en raison, soit de l'inadaptation de leurs ressources, soit de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir, et de disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique. Les membres du conseil municipal, à la majorité (2 abstentions et 11 voix contre) décident de ne pas participer au financement du FSL.

Affaire 9 : Personnel : Aménagement du temps de travail

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'instaurer un temps partiel, pour les agents de la commune, suivant certaines dispositions.

Affaire 10 : Personnel : création poste animateur cantine

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent la création du poste d'animateur pour la cantine scolaire.

Affaire 11 : Patrimoine : Choix d'un huissier pour loyer impayés

Un locataire d'un garage sur le site du Vivier n'a pas réglé le loyer depuis le mois d'octobre 2017. Les tentatives de recouvrement de ces impayés n'ont pas abouti.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ↳ d'engager une procédure d'expulsion à l'encontre dudit locataire du garage situé au Vivier,
- ↳ de faire appel à Maître PIETTE, huissier à Laon (Aisne),
- ↳ d'autoriser, Monsieur le Maire, à signer toutes pièces relatives à cette décision.

Affaire 12 : Finances : Demande de subvention DSIL pour le remplacement de fenêtres à l'Ecole Nelly Fortez

Le conseil municipal, à l'unanimité sollicite l'Etat pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local, à hauteur de 35 % du montant HT estimé à 6 735.00 €.

Affaire 13 : Finances : Demande de subvention DETR pour le remplacement de fenêtres à l'Ecole Nelly Fortez

Le conseil municipal, à l'unanimité sollicite l'Etat pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, à hauteur de 45 % du montant HT estimé à 6 735.00 €.

Affaire 14 : Divers : Compteur LINKY

Suite à la requête présentée par la Préfecture de l'Aisne concernant les compteurs LINKY, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à déposer un dossier en défense et à signer toutes pièces utiles à ce dossier.

Questions diverses

Madame Hardy informe qu'elle démissionne de ses fonctions d'adjointe au maire et de conseillère municipale à compter du 1^{er} août 2018, pour raison de santé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Maire,

Jacques PORTAS

